

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1147**12 novembre 2004****SOMMAIRE**

Abacab S.A., Luxembourg	55053	Latina S.A., Luxembourg	55045
American Express Funds, Sicav, Luxembourg	55027	Linares Holding S.A., Luxembourg	55046
Araxa Holding S.A., Luxembourg	55016	Linares Holding S.A., Luxembourg	55046
Bercopa S.A., Luxembourg	55025	Macquarie Luxembourg Gas, S.à r.l., Luxem- bourg	55010
Brickedge S.A., Luxembourg	55010	Magistrate Finance S.A., Luxembourg	55017
BTT Import-Export, S.à r.l., Luxembourg	55043	Malherbe Lux, S.à r.l., Luxembourg	55031
BTT Import-Export, S.à r.l., Luxembourg	55044	Marsan Holding S.A., Luxembourg	55031
CA & G S.A., Luxembourg	55010	Marsan Holding S.A., Luxembourg	55031
Capital Incentive S.A.	55055	Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg .	55025
Celux Finance S.A.H., Luxembourg	55027	MVJ S.A., Luxembourg	55012
Chemlux, S.à r.l., Luxembourg	55054	MVJ S.A., Luxembourg	55012
Chemlux, S.à r.l., Luxembourg	55054	Nafoora Holding S.A., Luxembourg	55026
Co.Mo.l. Group S.A., Luxembourg	55025	Natal S.A.H., Luxembourg	55044
Comstock Holding Luxembourg S.A., Luxem- bourg	55016	Natal S.A.H., Luxembourg	55044
Concept Management S.A., Luxembourg	55015	Passage Fitness First Luxembourg S.A., Sand- weiler	55056
Docu Group (Lux 1), S.à r.l., Luxembourg	55010	Rac Europe S.A., Luxembourg	55015
Doremi S.A.H., Luxembourg	55016	Salu SCI, Kayl	55053
Ehinger & Armand von Ernst Fund Management Company S.A., Luxembourg	55042	Satisfactory S.A., Luxembourg	55016
Ehinger & Armand von Ernst Fund Management Company S.A., Luxembourg	55043	Sefi One S.A., Luxembourg	55055
Emba S.A.H., Luxembourg	55013	Société Orientale de Participations S.A., Luxem- bourg	55027
Emba S.A.H., Luxembourg	55013	Sopaver S.A., Luxembourg	55055
Espace Hôtelier Holding S.A., Luxembourg	55045	Specialised Engineering Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	55056
Euro Gebei S.A., Luxembourg	55013	Splendide International Holding S.A., Luxem- bourg	55053
Euro Gebei S.A., Luxembourg	55014	Stemel Holding S.A., Luxembourg	55017
Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg .	55056	Tiree Island, S.à r.l., Luxembourg	55010
Freetime Participation S.A., Luxembourg	55016	Totham S.A.H., Luxembourg	55027
Ganeca Holding S.A., Luxembourg	55026	Tridex A.G., S.A.H., Luxembourg	55025
Garmond S.A., Luxembourg	55017	Tridex A.G., S.A.H., Luxembourg	55025
Gepart S.A., Luxembourg	55033	Valamoun S.A.H., Luxembourg	55052
Gepart S.A., Luxembourg	55033	Valamoun S.A.H., Luxembourg	55052
GIE pour la réalisation d'actifs immobiliers du groupe ARBED, Luxembourg	55050	VMS Luxinter Sicav, Luxembourg	55029
GK & Partners, S.à r.l., Godbrange	55054	W.P.M. S.A., Luxembourg	55028
Harisha Holding S.A.	55055	W.P.M. S.A., Luxembourg	55029
Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	55017	Weather International S.A., Luxembourg	55011
Ilyoson S.A.H., Luxembourg	55015	Wild Investments One, S.à r.l., Luxembourg	55047
L&P Europe SCS, Luxembourg	55034	World Star Fund S.A.H., Luxembourg	55046
Lakshmi Holding S.A., Luxembourg	55026	Yours Europe, S.à r.l., Luxembourg	55012
Latina S.A., Luxembourg	55045		

55010

TIREE ISLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.149.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(073393.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

CA & G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 85.217.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073674.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

BRICKEDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 56.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073772.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

DOCU GROUP (LUX 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 101.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073775.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.699.

En date du 27 août 2004:

- MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a cédé 44 actions de la société MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., à THE NORTHWESTERN MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, ayant son siège social au 720, East Wisconsin Avenue, 53202 Milwaukee, United States.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073864.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

WEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.210.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEATHER INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.210, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte notarié en date du 5 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 817 du 3 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, employée privée à L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Mathu, employée privée à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Graziano, employée privée à L-2086 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- DISMI 92 S.p.A., società per azioni, ayant son siège social Via Carlo Botta, 19, Milan (Italie), capital social EUR 2.600.000,- entièrement versé, inscrite au Registro delle Imprese Milan n° 04830500155, Numéro Fiscal 04830500155, REA 1044601, constituée sous forme d'une società per azioni au sens de la loi italienne en vigueur suivant acte notarié dûment publié à la Gazzetta Ufficiale, unique actionnaire de la société luxembourgeoise WEATHER INTERNATIONAL S.A., est représentée au présent acte par Madame Corinne Bitterlich, prédésignée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Les 96.170 (quatre-vingt seize mille cent soixante-dix) actions, représentant l'intégralité du capital social de EUR 961.700,- (neuf cent soixante et un mille sept cents euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion entre les sociétés DISMI 92 S.p.A. et WEATHER INTERNATIONAL S.A., par absorption de cette dernière dans la société DISMI 92 S.p.A sous la condition suspensive d'une décision concordante de l'Assemblée Générale de la société absorbante, la société DISMI 92 S.p.A.
2. Décision de transmettre l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.
4. Pouvoirs donnés à la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. pour constater la réalisation de la condition suspensive sous 1 et rendre effective la fusion sous droit luxembourgeois.
5. Divers

Exposé

Le président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 30 avril 2004, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des deux sociétés anonymes: (1) DISMI 92 S.p.A., società per azioni, ayant son siège social Via Carlo Botta, 19, Milan (Italie), société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de (2) WEATHER INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous B 71.210, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 495 du 12 mai 2004.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 31 décembre 2003, date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour la société absorbante et l'opération imputée au bilan de la société absorbante, tous droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de ladite fusion par l'actionnaire de la société absorbée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes, sous la condition suspensive d'une décision concordante de l'Assemblée Générale de la société absorbante, la société DISMI 92 S.p.A.:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 30 avril 2004 convenu entre les sociétés DISMI 92 S.p.A. et WEATHER INTERNATIONAL S.A., par absorption de cette dernière, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transmettre l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, et déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

Sous réserve du constat que l'assemblée de la société absorbante a également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution étant achevée.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique donne plus spécialement tous pouvoirs:

- tant à la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. qu'à Madame Corinne Bitterlich, à Madame Chantal Mathu et à Monsieur Patrick Van Hees, agissant ensemble ou séparément, à l'effet:

* de poursuivre la réalisation définitive des opérations énoncées ci-dessus et à l'effet d'établir tous actes modificatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, d'accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société WEATHER INTERNATIONAL S.A. à la société DISMI 92 S.p.A.

* de constater par acte notarié ou de toute manière qu'il appartiendra la réalisation de la condition suspensive sur base d'une preuve estimée suffisante de la décision effective, définitive et concordante d'approbation de la fusion par la société italienne absorbante, et de radier la société absorbée du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

- à chacun des administrateurs de la société absorbante DISMI 92 S.p.A., d'établir et de signer tous documents et tous actes prescrits par la loi italienne pour parvenir à la fusion effective.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bitterlich, C. Mathu, A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(073861.3/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

YOURS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 95.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073778.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.871.

Le bilan au 31 décembre 2000 (Rectificatif), enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073830.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.871.

Le bilan au 31 décembre 2001 (Rectificatif), enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073832.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EMBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.946.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AU00563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073786.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EMBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.946.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 18 mai 2004*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073780.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EURO GEBEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.009.

L'an deux mille quatre, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO GEBEI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 octobre 2001, numéro 864.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 1190 du 8 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2.- Le cas échéant, nomination de Monsieur Ludo Tony Vanruten comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 4.- Transfert du siège social de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à B- 3840 Borgloon, Kortestraat 7-9.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Ludo Tony Vanrutten, demeurant Dr. Willemsstraat, 28, B-3500 Hasselt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à B-3840 Borgloon, Kortestraat 7-9, et de demander la radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, radiation à effectuer sous réserve de l'inscription préalable au registre de commerce compétent.

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, A. Uhl, P. Ponsard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 février 2004, vol. 426, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073866.3/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EURO GEBEI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.009.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO GEBEI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 octobre 2001, numéro 864. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 2 février 2004, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à B-Arlon.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Constat du non-transfert de la société en Belgique suite à la non-inscription de la société auprès du Registre de commerce belge.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Lors de la mise en liquidation de la société en date du 2 février 2004, les actionnaires avaient également décidé de transférer le siège social de la société en Belgique sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du registre de commerce belge.

Mais en date de ce jour, l'assemblée constate la non-inscription de la société auprès du Registre de commerce belge, de sorte que la société a toujours son siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, A. Uhl, P. Ponsard, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 9 août 2004, vol. 428, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 août 2004.

H. Hellinckx.

(073868.2/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ILYOSON, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.250.

Le bilan au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU00878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073790.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

RAC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.681.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073791.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CONCEPT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.406.

EXTRAIT*Dissolution*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juillet 2004, enregistré à Mersch, le 6 août 2004, volume 428, folio 44, case 7, que la société anonyme CONCEPT MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 373 du 17 août 1993, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme CONCEPT MANAGEMENT S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(073847.3/242/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FREETIME PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 81.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073795.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

DOREMI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.134.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073800.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

COMSTOCK HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073802.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073820.2/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SATISFACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.603.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 juin 2004 que:

Monsieur Herman Moors et Madame Ulla Vuokko-Matila sont réélus au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2005.

La société CO-VENTURES S.A., domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est élue au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2005 en remplacement de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. démissionnaire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(074007.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

STEMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004. Signature.
(073822.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 37.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004. Signature.
(073826.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

GARMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU1507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(073840.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MAGISTRATE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.781.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING MAGISTRATE, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3421.0149, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3415.2288, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Represented by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration**1. Form, Name**

1.1. A Luxembourg public limited company («société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2. The Company exists under the firm name of MAGISTRATE FINANCE S.A.

2. Registered office

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object

3.1. The object of the Company is to grant to Luxembourg or foreign entities loans, assistance in whatever form (e.g. including, but not limited to, by subscription of stocks, bonds, debentures, obligations or notes, advances, pledges or other guarantees of any kind).

3.2. The Company may also:

(a) raise funds, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, obligations and other evidences of indebtedness, and obtain loans;

(b) grant security for funds raised, including, but not limited to, bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(c) enter into agreements, including, but not limited to:

1.- underwriting agreements, marketing agreements and selling agreements in relation to the raising of funds;

2.- interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements; and

3.- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) 1 and 2 above.

3.3. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at twenty-two thousand Great Britain Pounds (GBP 22,000.-), divided into twenty-two (22) registered shares with a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-), each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital

8.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

10. Board of Directors

10.1. The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2. The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7. Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of powers

13.1. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2. The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3. The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the Company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

15. Statutory Auditor

15.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, which may be shareholders or not.

15.2. The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

15.3. The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholders

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the Law. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of May, at 2.00 p.m., and for the first time in 2005.

18. Other general meetings

Any Director or the statutory auditor may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits**20. Business year**

20.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2004.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits

21.1. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation**22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law**23. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the twenty-two (22) shares as follows:

1. STICHTING MAGISTRATE	21 shares
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 share
Total: twenty-two shares	22 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of twenty-two thousand Great Britain Pounds (GBP 22,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited company registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 84.993 and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited company registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 94.030 and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

c) Mr Hugo Neuman, director, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- STICHTING MAGISTRATE, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3421.0149, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam;

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3415.2288, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Ici représentées par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination MAGISTRATE FINANCE S.A.

2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet

3.1. La Société a pour objet l'octroi à des entités luxembourgeoises ou étrangères de prêts et le concours sous quelque forme que ce soit (par exemple, sans que cette liste ne soit limitative, par souscription d'actions, prêts ou obligations, avances, gages ou garanties de toute sorte).

3.2. La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, émettre des obligations, billets à ordre et autres dettes, et conclure des emprunts;

(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment, sans que cette liste ne soit limitative, de l'émission d'obligations et de billets à ordre, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(c) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1.- des contrats de garantie, des accords de distribution et des contrats de vente en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2.- des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, et

3.- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) 1 et 2 ci-dessus.

3.3. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à vingt-deux mille Livres Sterling (GBP 22.000,-), divisé en vingt-deux (22) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) chacune, entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital

8.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur

La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

10. Conseil d'Administration

10.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2. Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration

11.1. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3. Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la Société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

15. Commissaire aux comptes

15.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

15.2. L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

15.3. Ils sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la Loi. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.3. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures, et pour la première fois en 2005.

18. Convocation des assemblées générales des actionnaires

Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2004.

20.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les vingt-deux (22) actions comme suit:

1. STICHTING MAGISTRATE	21 actions
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 action
Total: vingt-deux actions	22 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-deux mille Livres Sterling (GBP 22.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euro (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2010:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993 et ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

b) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.030 et ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

c) M. Hugo Neuman, administrateur, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 72, case 9. – Reçu 332,83 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(073985.3/211/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

BERCOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.869.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(073844.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.955.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(073846.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CO.MO.I. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.191.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(073848.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.871.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00963, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(073901.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TRIDEX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.871.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 août 2004, les mandats des administrateurs

Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A. 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour TRIDEX A.G.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073933.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LAKSHMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.610.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2004

Acceptation de la démission de Madame Jacqueline Dian en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Madame Rachel Backes comme nouvel Administrateur, en remplacement de Madame Jacqueline Dian, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société LAKSHMI HOLDING S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073862.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

GANECA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.432.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2004

Acceptation de la démission de Madame Jacqueline Dian en tant qu'administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Madame Rachel Backes comme nouvel Administrateur, en remplacement de Madame Jacqueline Dian, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société GANECA HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073865.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

NAFOORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 23.290.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 juin 2004 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission du Commissaire aux Comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 291, route d'Arlon, L-1550 Luxembourg et décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale a nommé Commissaire aux Comptes la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5929 Itzig (L).

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073869.3/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TOTHAM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.022.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 août 2004

Suite au décès de Monsieur Walter Giler, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité la décision de nommer comme nouvel Administrateur Madame Renée Giler-Lion, sans état, demeurant à 8, rue des Vergers à L-6488 Echternach.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société TOTHAM S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073882.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CELUX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 19.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2005.

Pour la société CELUX FINANCE S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073885.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

Acceptation de la démission de Mesdames Sylvie Arend et Yvonne Klopp-Meyers en tant qu'Administrateurs. Décharge leur est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Madame Rachel Backes et Monsieur Jean-Marie Poos comme nouveaux Administrateurs, en remplacement de Mesdames Sylvie Arend et Yvonne Klopp-Meyers, démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour la société SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073887.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

AMERICAN EXPRESS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

P. Frieders.

(073912.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

W.P.M., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 102.653.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme W.P.M., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 2004, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Johana Bodart, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CHF 445.000,- (quatre cent quarante-cinq mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 55.000,- (cinquante-cinq mille francs suisses) à CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses) par l'émission de 44.500 (quarante-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune, par apport en numéraire.

2.- Augmentation du capital autorisé pour le porter à CHF 2.000.000,- (deux millions de francs suisses), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune, aux mêmes conditions que les modalités arrêtées à la constitution pour le capital autorisé actuel, renouvelées pour un nouveau terme de cinq ans.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CHF 445.000,- (quatre cent quarante-cinq mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 55.000,- (cinquante-cinq mille francs suisses) à CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses) par l'émission de 44.500 (quarante-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre W.M.G. CORP. dont le siège social est situé 340-345 Barkly Wharf Le Caudan, Waterfront, Port-Louis Mauritius à la souscription des 44.500 (quarante-quatre mille cinq cents) actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite W.M.G. CORP., prénommée, représentée par Monsieur Raymond Goebel, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 44.500 (quarante-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CHF 445.000,- (quatre cent quarante-cinq mille francs suisses), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter à CHF 2.000.000,- (deux millions de francs suisses), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune, aux mêmes conditions que les modalités arrêtées à la constitution pour le capital autorisé actuel, renouvelées pour un nouveau terme de cinq ans.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CHF 500.000,- (cinq cent mille francs suisses), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à CHF 2.000.000,- (deux millions de francs suisses), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de CHF 10,- (dix francs suisses) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès à présent et jusqu'au 30 juillet 2009 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Evaluation Pro Fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 289.092,- (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-douze euros) au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne à la date du 29 juillet 2004, soit CHF 1,5393 pour EUR 1,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Goebel, P. Van Hees, J. Bodart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 67, case 1. – Reçu 2.890,92 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

J. Elvinger.

(074300.3/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

W.P.M., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 102.653.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074305.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.852.

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VMS LUXINTER SICAV (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée le 22 janvier 1987 sous la forme d'un fonds commun de placement. Le Fonds a été transformé en SICAV suivant acte notarié du 13 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 23 septembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 16 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 544 du 24 novembre 1992.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Cécile Bertrand, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cécile Bruyant, employée privée, demeurant à Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aline Biej, employée privée, demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs en date du 29 juillet 2004 et publiés

1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

- numéro 695 du 7 juillet 2004
- numéro 756 du 23 juillet 2004

2) au Luxemburger Wort et au Tageblatt

- du 7 juillet 2004
- du 23 juillet 2004

3) dans l'Echo et De Tijd:

- du 7 juillet 2004
- du 23 juillet 2004

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision de liquider la Société.

2) Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Décharge à donner aux administrateurs.

4) Approbation du paiement des créanciers et distributions des actifs restants aux actionnaires, après paiement des dettes.

5) Divers.

III. Que le nom des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que vingt-neuf (29) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 1^{er} juillet 2004 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 86.862.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut, en particulier, accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de ne pas délibérer sur le point 3) de l'ordre du jour, les comptes annuels au 31 mars 2004 n'étant pas encore approuvés.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve le paiement des créanciers avant toute distribution des actifs restants aux actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: C. Bertrand, C. Bruyant, A. Biej, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 18 août 2004, vol. 428, fol. 51, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(074685.3/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.761.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour MARSAN HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(073896.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.761.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 août 2004, les mandats des administrateurs

Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour MARSAN HOLDING S.A.,

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073929.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MALHERBE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 100.691.

L'an deux mil quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MALHERBE TRANSPORTS SAS (R.C.S. Caen B 430 360 727), ayant son siège social à Z.I. de la Sablonnière, F-14280 Rots,

ici représentée par son président Monsieur Alain, Albert, Joseph, Thomas Samson, demeurant à F-14980 St Contest, 6bis, rue de la Poterie.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé en date du 29 juillet 2004, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée MALHERBE LUX, S.à r.l., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 688 du 5 juillet 2004.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'associée unique, à savoir MALHERBE TRANSPORTS SAS, prénommée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution

Suite à la cession de parts, la société est devenue une société à responsabilité limitée unipersonnelle et l'associé unique décide la refonte des statuts qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet social l'activité de commissionnaire de transport de marchandises et, d'une façon générale au Luxembourg et à l'étranger, faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MALHERBE LUX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, détenues par MALHERBE TRANSPORTS SAS, pré-nommée, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Samson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074646.3/220/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

GEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.339.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour la GEPART S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(074039.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

GEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour la GEPART S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(074040.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

L&P EUROPE SCS, Société en commandite simple.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.787.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of July.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Appeared:

1. L&P HOLDINGS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

2. L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

both here duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies dated July 8, 2004,

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The persons appearing, represented as mentioned above, decided to form a company (*société en commandite simple*) governed by Luxembourg law and requested the undersigned notary to record the statutes of the Company (*société en commandite simple*) (hereinafter referred to as «Company») as follows:

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There exists among the company L&P HOLDINGS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, being the unlimited shareholder or general shareholder (*associé commandité*) of the Company (hereafter referred to «General Shareholder») and the company L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, being the limited shareholder of the Company (*associé commanditaire*) (hereafter referred to «Limited Shareholder») and all the persons or entities who may become unlimited or limited shareholders of the Company in the future, a company (*société en commandite simple*), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the present statutes (the «Statutes»).

Art. 2. The name of the Company is:
L&P EUROPE SCS

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private Company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It is also authorized to grant to the other companies forming part of the LEGGETT & PLATT group of companies any support, loans, advances or guarantees.

It may in particular use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and have developed these securities and patents.

In general, the Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, whether of movable or immovable character, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office at Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of a general meeting of shareholders.

In the event that in the opinion of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad occur or are imminent, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the death, resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

In such case the Company shall be managed by the Board of Managers who shall take the measures necessary until the holding of a general meeting of shareholders, which has to resolve on the continuation or dissolution of the Com-

pany and in case of a decision to continue the Company's activities, the designation of a replacement of the General Shareholder. The Board of Managers shall, within fifteen days of the occurrence of the death, resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder, convene a general meeting of shareholders in accordance with the procedures laid down in the Statutes.

Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at sixteen thousand one hundred United States dollars (USD 16,100), divided into two classes of shares comprising one (1) unlimited share (part commanditée) and one hundred and sixty (160) limited shares (parts commanditaires), with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, each one of them fully paid up.

Each class of shares entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the Statutes.

Art. 7. The limited shares are freely transferable.

However no transfer is permissible if such transfer would result in the Company not having at least one limited and one unlimited shareholder, who are separate legal persons or entities.

Any transfer must comply with article 21 of the Law.

Art. 8. A register of shares shall be held at the registered office where it may be inspected by each shareholder. Certificates representing shares may be issued. The shares are indivisible with regard to the Company, which shall recognize only one owner for each share.

The Board of managers may, at the request of any shareholder, issues share certificates in such form as it may deem appropriate.

Unless specified elsewhere, each certificate shall be signed by one or more Managers, or by any person authorized by the Board of Managers to sign such certificates. The Company shall recognize only those certificates prepared and signed in accordance with the relevant provisions of the Company's Statutes. The share certificates shall, unless the Board of Managers in its sole discretion decides otherwise, contain the name of the shareholder and the number and nominal value of the shares represented by such certificate.

Except as determined by the Board of Managers in its sole discretion, the holdings of each shareholder may be evidenced by any number of certificates, so long as the aggregate nominal value of the share certificates does not exceed the aggregate nominal value of the shares in the Company held by that shareholder.

General Shareholder - Liability

Art. 9. Subject to the provisions of article 15, the General Shareholder is responsible for the management of the Company and is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the Company's object.

Art. 10. The single signature of the General Shareholder, acting through his organs or delegates, binds the Company.

Art. 11. The General Shareholder is liable for all liabilities that cannot be met out of the assets of the Company.

However, the General Shareholder is not bound to reimburse the limited shareholders for the amounts paid in on the limited shares.

The limited shareholders have no liability other than for amounts not paid-up on their limited shares.

Art. 12. The limited shareholders shall take no part whatsoever in the management or control or the business affairs of the Company, and shall have the right or authority neither to act on behalf of the Company nor to take any part in nor in any way to interfere in the management of the Company nor to vote on matters relating to the Company, save those mentioned in the present Statutes.

Meetings of Shareholders

Art. 13. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at the place, date and time specified in the notice of such meeting.

Other meetings of shareholders may be held at such place outside of the Grand Duchy of Luxembourg and of the United States of America and date and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Art. 14. The general meetings of shareholders may be convened by the Board of Managers by way of a registered letter setting out the agenda of the meeting sent to the address of the limited shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting and they approve of it being held, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder can take part in any general meeting by appointing another person as proxy in writing, by mail or by fax.

Save where otherwise provided in these Statutes, resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, resolutions concerning an amendment of the Statutes may only be taken with the consent of all the unlimited shareholders and a majority of the shareholders representing three quarters (3/4) of the Company capital.

Management

Art. 15. The management of the Company shall be entrusted to one or more managers (the «Manager» or the «Managers») who shall be based outside of the Grand Duchy of Luxembourg and of the United States of America. Where more than one Manager is appointed, the Managers form a board of Managers (the «Board of Managers»). The Manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. A sole Manager has all the powers of a Board of Managers. In the case of sole Manager, the sole signature of this Manager shall bind the Company. In case of a plurality of Managers, the

sole signature of one Manager shall bind the Company. The Board of Managers may choose a chairman from among its members. It may also choose a secretary, who needs not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Appointment and Dismissal

The Managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration of the Managers can be modified by a resolution taken in the same manner. The Manager(s) can be removed at any time and «ad nutum», by the unanimous vote of all of the limited shareholders or by any unlimited shareholder, after which the general meeting of shareholders shall decide on the appointment of (a) new Manager(s) in lieu of the removed Manager(s). All powers not explicitly reserved by the Law or the Statutes to the General Shareholder or the general meeting of shareholders belong to the Board of Managers.

Delegation of Powers

The Board of Managers may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who cannot be limited shareholders but need not be shareholder(s) or Manager(s), provided that in any event, such ad hoc agent(s) shall inform any third-party of the extent of its (their) specific mandate(s). The Board of Managers shall determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

A Manager does not by the exercise of his/her/their function contract any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/their in the name of the Company; as a representative of the Company he is solely responsible for the proper execution of his mandate.

Meetings

The Board of Managers shall meet when convened by one Manager.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minutes of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The meeting of the Managers for the purpose of the establishment of the annual financial statements shall be held outside of the Grand Duchy of Luxembourg and of the United States of America.

Notice can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by fax, or by any other suitable means of communication. The notice may be waived by the consent of every Manager, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable means of communication. The meeting shall be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable means of communication. A Manager may represent more than one Manager. Any and all Managers may participate in a meeting of the Board of Managers by phone, video conference, or any other suitable means of communication allowing all persons participating in the meeting to hear each other simultaneously. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Managers.

Resolutions and Decisions

Two (2) Managers present in person, by proxy or by representative constitute a quorum. Except as otherwise required by the Statutes, decisions of the board are taken by simple majority of the votes cast by the Managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. In such case, resolutions or decisions shall be taken expressly, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing and/or other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which must be signed by the chairman or two Managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two Managers.

Financial year - Annual Accounts - Audit

Art. 16. The financial year of the Company begins on December 1st of each year and shall terminate on November 30th of the following year, with the exception of the first financial period, which starts on the day of formation of the Company and ends on November 30, 2004.

Art. 17. Each year, the Board of Managers shall draw up the balance sheet as of the 30th of November, which shall contain an inventory, a record of the assets and liabilities of the Company and the profit and loss account, and also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

An external auditor shall be appointed by a general meeting of shareholders, upon proposal of the General Shareholder, if the general meeting expresses the intention to make such appointment or the Law so requires.

The General Shareholder shall review the annual accounts drawn up by the Board of Managers and submit them to an external auditor appointed by a general meeting of shareholders if an external auditor has been appointed. The General Shareholder, with the assistance of the external auditor if an external auditor has been appointed, establishes a report on the annual accounts.

The annual accounts, together with the report of the General Shareholder, are submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 18. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

This net profit is distributed by and among the shareholders. However, the shareholders may decide that the profit be either carried forward or transferred to a reserve.

The General Shareholder may make an interim payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the Board of Managers no earlier than one month prior to such interim payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Company shall not fall below the issued capital increased by the amount of any reserves designated as undistributable. The next annual general meeting of shareholders shall confirm such payment of interim dividends. If any interim dividend exceeds the amount of dividend that the shareholders wish to distribute for a given year, the excess amount distributed as interim dividend shall be considered as paid on account of the dividend distribution of the following year.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, resolved by a general meeting of the shareholders with the same majority requirements applying to an amendment of the Statutes, the liquidation shall be carried out by the Board of Managers.

Upon the completion of the liquidation of the Company, its assets shall be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shares.

Art. 21. For all matters not provided for in the present Statutes, the shareholders refer to the Law and any other applicable laws.

Subscription - Payment

The shares of the Company are allocated and paid up as follows:

1.- The company L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, prenamed, one hundred and sixty (160) limited shares-

The Limited Shareholder makes a contribution of all the shares, representing the entire share capital of LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., valued at sixteen thousand United States dollars (USD 16,000) in consideration for which he receives one hundred and sixty (160) limited shares.

Effective implementation of the contribution

L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, contributor prenamed, here represented by Patrick Van Hees, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
- The contribution is to be valued at sixteen thousand United States dollars (USD 16,000).

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the formation of a Luxembourg company partly (up to sixteen thousand United States dollars (USD 16,000) by contribution in kind consisting of 100% of the shares of a company established in the European Union (grand Duchy of Luxembourg), the Company and the notary expressly request the capital duty exemption on the basis of Article 4.2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986.

2.- The company L&P HOLDINGS LLC, prenamed, one (1) unlimited share.

The General Shareholder makes a contribution of USD one hundred United States dollars (100) in cash in consideration for which he receives one (1) unlimited share.

Shareholders	Capital subscribed in USD	Capital Paid up in USD	Number of shares
L&P HOLDINGS LLC	100	100	1 unlimited
L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY.....	16,000	16,000	160 limited
Total.....	16,100	16,100	161

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The appearing parties, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, then immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the shareholders passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is situated 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The number of members of the Board of Managers is fixed at 2 (two).

3. The following persons are appointed members of the Board of Managers:

* Mr Scott Lowery, attorney-at-law, residing at n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64836, U.S.A.

* Mr Matthew Flanigan, vice president, residing at n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64836, U.S.A.

4. The term of office of the members of the Board of Managers shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and five.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the parties appearing above, duly represented, the present deed is worded in French preceded by an English translation. On request of the same persons appearing and in case of divergences between the French and the English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, they signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1. L&P HOLDINGS LLC, société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

2. L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une corporation organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, toutes deux ici dûment représentées par Patrick van Hees, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 7 juillet 2004,

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les personnes comparaisant, représentées comme mentionné ci-dessus, ont décidé de former une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg et ont demandé au notaire soussigné de dresser acte constitutif des statuts de la Société (ci-après la «Société») comme suit:

Nom - But - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il existe entre la société L&P HOLDINGS LLC, société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, comme associé commandité de la Société (ci-après l'«Associé Commandité») et la société L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une corporation organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, comme associé commanditaire de la Société (ci-après l'«Associé Commanditaire») et toutes les personnes ou entités qui pourraient à l'avenir devenir associés commandités ou associés commanditaires de la Société, une société en commandite simple régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le nom de la Société est:

L&P EUROPE SCS

Art. 3. Le but de la Société est la réalisation de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut par ailleurs emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations. Elle est aussi autorisée à accorder aux autres sociétés qui font partie du groupe de sociétés LEGGETT & PLATT tout support, prêts, avances ou garanties.

Elle peut utiliser en particulier ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et l'aliénation d'un portefeuille qui consiste en tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par contribution, souscription, soumission ou option d'achat ou de toute autre manière, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, et développer ces titres et brevets.

Généralement, la Société peut effectuer en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, de caractère mobilier ou immobilier, qu'elle jugera utile dans l'accomplissement de son but.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où de l'avis du Conseil de Gérance des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires de nature à perturber les activités normales de la Société à son siège social ou l'aisance de la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger interviennent ou sont imminents, la Société peut transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire du siège social, restera une Société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Les telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par l'un des organes ou personnes chargés de la gestion journalière de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas de la survenance du décès, de la démission, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité.

Dans un tel cas la Société sera dirigée par le Conseil de Gérance qui prendra les mesures nécessaires jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des associés qui devra décider de la continuation ou de la dissolution de la Société et, dans le cas où une décision de continuer les activités de la Société est prise, désignera le remplaçant de l'Associé Commanditaire. Le Conseil de Gérance convoquera, dans les quinze jours de la survenance de la mort, de la démission, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité, une assemblée générale des associés conformément aux procédures fixées par les Statuts

Capital - Parts

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à seize mille cent dollars des Etats-Unis (USD 16.100,-), divisé en deux classes de parts sociales comprenant une (1) part sociale commanditée et cent soixante (160) parts sociales commanditaires, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, chacune d'elles entièrement libérée.

Chaque classe de parts sociales donne droit aux mêmes droits et privilèges, sauf où stipulé autrement par la Loi ou les Statuts.

Art. 7. Les parts sociales commanditaires sont librement transmissibles.

Cependant aucun transfert n'est permis s'il devait avoir pour conséquence que la Société n'aurait pas au moins un associé commanditaire et un associé commandité, étant deux personnes légales ou entités distinctes.

Tout transfert doit respecter l'article 21 de la Loi.

Art. 8. Un registre des parts sociales sera tenu au siège social où il peut être inspecté par chaque associé. Des certificats représentant des parts sociales peuvent être émis. Les parts sociales sont indivisibles quant à la Société qui reconnaîtra seulement un propriétaire pour chaque part.

Le Conseil de Gestion peut, à la demande de tout associé, émettre des certificats de parts sociales dans toute forme qu'il pourra juger appropriée.

Sauf si spécifié ailleurs, chaque certificat sera signé par un ou plusieurs Gérants, ou par toute personne autorisée par le Conseil de Gérance à signer de tels certificats. La Société reconnaîtra seulement les certificats préparés et signés conformément aux dispositions relevantes des Statuts de la Société. Les certificats de parts sociales doivent, sauf décision contraire prise par le Conseil de Gérance à son absolue discrétion, contenir le nom de l'associé et le nombre et la valeur nominale des parts sociales représentées par le dit certificat.

Sauf décision contraire prise par le Conseil de Gérance à son absolue discrétion, les participations de chaque associé peuvent être représentées par n'importe quel nombre de certificats, aussi longtemps que la valeur nominale totale des certificats de parts sociales n'excède pas la valeur nominale globale des parts de la Société détenues par cet associé.

Associé Commandité - Responsabilité

Art. 9. Sous réserve des dispositions de l'article 15, l'Associé Commandité est chargé de la gestion de la Société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation du but de la Société.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, agissant par ses organes ou ses délégués.

Art. 11. L'Associé Commandité est responsable de tout le passif qui ne peut pas être couvert par les actifs de la Société.

Cependant, l'Associé Commandité n'est pas tenu de rembourser aux associés commanditaires les montants libérés sur leurs parts sociales commanditaires.

Les associés commanditaires n'ont pas d'autre responsabilité que celles relatives aux montants non libérés sur leurs parts sociales commanditaires.

Art. 12. Les associés commanditaires ne prendront part en aucune manière dans la gestion ou le contrôle des affaires de la Société, et n'auront ni droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ni pour prendre part dans ni pour interférer dans la gestion de la Société ni pour voter sur les affaires de la Société, sauf ceux mentionnés dans les présents Statuts.

Assemblées d'Associés

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou au lieu, à la date et à l'heure spécifiés dans la convocation d'une telle assemblée.

D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues en le lieu hors du Grand-Duché de Luxembourg et des Etats-Unis d'Amérique et à la date et à l'heure spécifiés dans la convocation d'une telle assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance par lettre recommandée spécifiant l'ordre du jour de l'assemblée envoyée à l'adresse des associés commanditaires.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée d'associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et consentent à ce qu'elle soit tenue, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut participer à toute assemblée générale en nommant une autre personne comme mandataire, par écrit, par courrier ou par télécopie.

Sauf dispositions contraires dans ces Statuts, les résolutions sont adoptées valablement quand elles sont adoptées par des associés qui représentent plus de la moitié du capital.

Cependant, les résolutions concernant un amendement des Statuts ne peuvent être prises qu'avec l'accord de tous les associés commanditaires et une majorité des associés qui représentent trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Gestion

Art. 15. La gestion de la Société sera confiée à un ou plusieurs gérants (le «Gérant» ou les «Gérants») qui sera (ont) basé(s) hors du Grand Duché de Luxembourg et des Etats-Unis d'Amérique. Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le(s) Gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s) de la Société. Un Gérant unique a tous les pouvoirs d'un Conseil de Gérance. Dans le case d'un Gérant unique, la signature individuelle de ce Gérant engagera la Société. Dans le cas d'une pluralité de Gérants, signature individuelle d'un Gérant engagera la Société. Le Conseil de Gérance peut choisir un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant, qui sera responsable de la rédaction des procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance.

Nomination et Renvoi

Les Gérants seront nommés, et leur rémunération sera déterminée, par résolution de l'assemblée générale des associés. La rémunération des Gérants peut être modifiée par une résolution adoptée de la même manière. Le(s) Gérant(s) peut (peuvent) être renvoyés à tout moment et «ad nutum» par le vote unanime de tous les associés commanditaires ou par tout associé commandité après quoi l'assemblée générale des associés décidera sur la nomination d'un (de) nouveau(x) Gérant(s) en remplacement du (des) Gérant(s) renvoyé(s). Tous pouvoirs qui ne sont pas explicitement réservés par la loi ou les Statuts à l'Associé Commandité ou l'assemblée générale des associés appartiennent au Conseil de Gérance.

Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance pourra à tout moment sous-déléguer ses pouvoir pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc qui ne pourra (pourront) pas être associé(s) commanditaire(s) mais n'aura (auront) pas besoin d'être associé(s), à la condition que dans chaque cas, un (de) tel(s) mandataire(s) ad hoc informe(nt) tout tiers de l'étendue de son (leur) mandat(s) spécifique(s). Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs, droits et rémunération (le cas échéant) de son (ses) mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son (leur) mandat.

Un Gérant n'assume, en raison de sa position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; comme représentant de la Société il est uniquement responsable de la bonne exécution de son mandat.

Réunions

Le Conseil de Gérance se réunira lorsque convoqué par un Gérant.

La convocation pour toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les Gérants au moins 24 (vingt quatre) heures à l'avance sauf dans les cas d'urgence, dont la nature sera indiquée dans la convocation et dans les procès-verbaux de la réunion. Toute telle convocation spécifiera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires devant être traitées.

La réunion des Gérants en vue de l'établissement des états financiers annuels sera tenue hors du Grand-duché de Luxembourg et des Etats-Unis d'Amérique.

Une convocation peut être transmise à chaque Gérant de vive voix, par écrit ou par télécopie, ou par tous autres moyens appropriés de communication. Il peut être renoncé aux convocations par chaque Gérant, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tous autres moyens appropriés de communication. Une réunion sera dûment tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est exigée pour des réunions tenues aux moments et lieux spécifiés dans un agenda adopté préalablement par une résolution du Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut agir à toute réunion de Gérants en nommant un autre Gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou par tous autres moyens appropriés de communication. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence vidéo ou tous autres moyens appropriés de communication permettant à toutes les personnes qui participent à la réunion de s'entendre simultanément l'une l'autre. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à la participation en personne à une réunion des Gérants.

Résolutions et Décisions

Deux (2) Gérants présents en personne, par délégué ou par représentant constituent un quorum. Sauf si les Statuts en disposent autrement, les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des voix émises par les Gérants présents ou représentés.

Des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions passées à une réunion du Conseil de Gérance. En ce cas, les résolutions ou décisions seront prises formellement, soit formulées par écrit circulaire, transmis par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence et/ou autres moyens de la télécommunication appropriés. Une résolution écrite peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du Conseil de Gérance seront enregistrées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le président ou deux Gérants. Toute transcription ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux Gérants.

Exercice financier - Comptes Annuels - Révision

Art. 16. L'exercice financier de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et prendra fin le 30 novembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice financier qui commence le jour de formation de la Société et prend fin le 30 novembre 2004.

Art. 17. Chaque année, le Conseil de Gérance établira le bilan au 30 novembre qui contiendra un inventaire, une liste des actifs et passifs de la Société et le compte de pertes et profits, ainsi qu'une annexe conforme aux prescriptions de la législation en vigueur.

Un réviseur extérieur sera nommé par une assemblée générale des associés, sur proposition de l'Associé Commandité, si l'assemblée générale exprime l'intention de procéder à une telle nomination ou la Loi l'exige.

L'Associé Commandité vérifiera les comptes annuels préparés par le Conseil de Gérance et les soumettra au réviseur extérieur nommé par une assemblée générale d'associés si un réviseur extérieur a été nommé. L'Associé Commandité, avec l'assistance du réviseur extérieur si réviseur extérieur a été nommé, établit un rapport sur les comptes annuels.

Les comptes annuels, avec le rapport de l'Associé Commandité, sont soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 18. Chaque associé peut inspecter l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Ce bénéfice net est distribué entre les associés. Cependant, les associés peuvent décider que le profit est soit reporté sur les exercices suivants soit transféré à une réserve.

L'Associé Commandité peut faire un paiement intérimaire sur dividendes à la condition que les comptes intermédiaires aient été préparés par le Conseil de Gérance au plus tôt un mois avant tel paiement intérimaire confirmant que par suite d'une telle distribution la valeur de l'actif net de la Société ne sera pas réduite sous la somme du capital social émis et le montant de toutes réserves désignées comme non distribuables. La prochaine assemblée générale annuelle des associés confirmera un tel paiement de dividende intérimaire. Si tout dividende intérimaire dépasse le montant du dividende que les associés souhaitent distribuer pour une année donnée, le montant de l'excédent distribué comme dividende intérimaire sera considéré comme payé comme acompte sur le dividende de l'année suivante.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour une modification des Statuts, la liquidation sera effectuée par le Conseil de Gérance. A l'achèvement de la liquidation de la Société, ses avoirs seront attribués aux associés en proportion de leurs parts sociales respectives.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent à la Loi et toutes les autres lois applicables.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société sont allouées et libérées comme suit:

1. - la société la société L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, préqualifiée, cent soixante (160) parts sociales commanditaires-

L'Associé Commanditaire fait une contribution de la totalité du capital-actions de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., évaluée à seize mille dollars des Etats-Unis (USD 16.000,-) en échange de laquelle il reçoit cent soixante (160) parts sociales commanditaires.

Réalisation effective de l'apport

L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, apporteur ici représentée par Patrick Van Hees, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légale- et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- la participation apportée est évaluée à seize mille dollars des Etats-Unis (USD 16.000,-)

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise effectué partiellement (à concurrence de seize mille dollars des Etats-Unis (USD 16.000,-)) par apport en nature consistant en 100% des parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la Société et le notaire requièrent expressément l'exonération du droit d'apport sur la base de l'article 4.2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

2.- la société L&P HOLDINGS LLC préqualifiée, une (1) part sociale commanditée.

L'Associé Commandité fait une contribution de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) en argent en échange de laquelle il reçoit une (1) part sociale commanditée.

Associés	Capital souscrit en USD	Capital libéré en USD	Nombre de Parts Sociales
- L&P HOLDINGS LLC.	100	100	1 commanditée
- L&P INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY.	16.000	16.000	160 commanditaires
Total	16.100	16.100	161

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les parties comparaisant, représentées comme énoncé ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont alors immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord confirmé qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

1. Le siège social de la Société est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le nombre de membres du Conseil de Gérance est fixé à 2 (deux).

3. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Gérance:

* M. Scott Lowery, avocat, résident au n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64836, U.S.A.

* M. Matthew Flanigan, vice président, résident au n°1 Leggett Rd. Carthage, MO 64836, U.S.A.

4. Les fonctions des membres du Conseil de Gérance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera tenue en deux mille cinq.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des parties comparaisant précitées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en français précédé d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes personnes comparaisant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, le jour indiqué en tête des présentes.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 144S, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

J. Elvinger.

(074049.3/211/524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EHINGER & ARMAND VON ERNST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 37.878.

Im Jahre zweitausendundvier, den 4. August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EHINGER & ARMAND VON ERNST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., mit Sitz in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Registre de Commerce: Luxembourg B 37.878,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg, am 27. August 1991, veröffentlicht im Recueil Special Nummer C 360 vom 30. Oktober 1991,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Isabelle Asseray, wohnhaft in L-Pratz.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Martina Dinklage, wohnhaft in L-Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Martina Dinklage, wohnhaft in L-Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre bzw. deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Änderungen der Statuten.

* Der in den Artikel 3 genannten Fonds EAvE INVEST wird in EvE INVEST geändert.

Alsdann werden nach erfolgter Beratschlagung durch die Versammlung, welche sich als beschlussfähig erkennt, folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den in Artikel 3 genannten Fonds EAvE INVEST in EvE INVEST zu ändern.

Der Beschluss wurde einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Asseray, M. Dinklage, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2004.

J. Delvaux.

(074369.3/208/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

EHINGER & ARMAND VON ERNST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 37.878.

Koordinierte Statuten nach einer Ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. August 2004, Nummer 479/2004 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, hinterlegt beim «registre de commerce et des sociétés de Luxembourg», am 10. September 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(074372.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

BTT IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-

Siège social: L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit.

R. C. Luxembourg B 100.347.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée BTT IMPORT EXPORT, S.à r.l., inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 100.347, et ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, le 24 mars 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 29519.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Bignet-Trajin, gérant, 30, place des carmes

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Vianne Trajin, réviseur, 1, rue des Fossés, Amfreville-sous-les-Monts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre Bignet-Trajin, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale à l'exclusion de toutes ventes en gros et en détail. Elle peut réaliser son projet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et de toutes les manières et suivants les modalités qui apparaîtront le mieux appropriées.

D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée des associés décide modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale à l'exclusion de toutes ventes en gros et en détail. Elle peut réaliser son projet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et de toutes les manières et suivants les modalités qui apparaîtront le mieux appropriées.

D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bignet-Trajin, V. Trajin, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 144S, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

J. Delvaux.

(074378.3/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

BTT IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2326 Luxembourg, 6, rue Nicolas Petit.

R. C. Luxembourg B 100.347.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 19 août 2004, actée sous le numéro 513 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(074382.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

NATAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.894.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00961, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour NATAL S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(073898.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

NATAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.894.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 août 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour NATAL S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073931.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ESPACE HÔTELIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 86.429.

—
EXTRAIT

Dissolution

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 août 2004, enregistré à Mersch, le 18 août 2004, volume 428, folio 52, case 2, que la société anonyme ESPACE HÔTELIER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 du 14 juin 2002, dont le capital social est de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ESPACE HÔTELIER HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073899.3/242/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.393.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour LATINA S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(073903.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.393.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 août 2004,

les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour LATINA S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073935.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.037.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00967, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073904.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.037.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 août 2004,

les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour LINARES HOLDING S.A.,

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073937.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

WORLD STAR FUND, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.531.

Avec effet au 27 juillet 2004, la société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Benoît Frin, résidant professionnellement au 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

MONTEREY SERVICES S.A.; Administrateur A,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.; Administrateur A,

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.; Administrateur A,

Kang Kwi Hee; Administrateur B,

Von Boode Norbert; Administrateur B.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / S. Cordonnier

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073918.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**WILD INVESTMENTS ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WILD INVESTMENTS ONE S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 98.832.

L'an deux mil quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SAINT-PAUL S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.494,

ici dûment représentée par Maître Lydie Beuriot, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 août 2004, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de la société WILD INVESTMENTS ONE S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.832 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 janvier 2004, publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 329 du 23 mars 2004.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de diminuer le capital social d'un montant de 40.000,- Euros (quarante mille Euros) par l'annulation de 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros) détenues par l'actionnaire unique, de façon à porter le capital actuel d'un montant de 70.000,- Euros (soixante-dix mille Euros), représenté par 700 (sept cents) actions de 100 Euros (cent Euros) chacune, au montant de 30.000,- Euros (trente mille Euros) représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de 100,- Euros (cent Euros) chacune.

Seconde résolution

L'actionnaire unique décide d'annuler les certificats d'actions numérotés de 301 à 700 représentant 400 (quatre cents) actions existantes d'une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros) chacune, détenues par l'actionnaire unique.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'allouer le montant de la réduction du capital social soit 40.000,- Euros (quarante mille Euros) à un compte de réserve de la Société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la forme juridique de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves, après la réduction du capital social mentionnée dans la première résolution, demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 16 août 2004, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La dénomination de la société sera WILD INVESTMENTS ONE, S.à r.l. et le capital sera de 30.000 Euros (trente mille Euros) représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros) chacune toutes détenues par la société anonyme SAINT PAUL S.A. prénommée.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Reinald Loutsch, de Madame Elise Lethuillier et de Monsieur Gilles Chavanac en tant qu'administrateur de la société avec effet au 26 août 2004 et de leurs donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de HRT REVISION, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet au 26 août 2004 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Titre 1^{er}: Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il existe une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de WILD INVESTMENTS ONE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si des événements politiques ou économiques surviennent ou sont imminents et ont un effet sur le fonctionnement normal du siège social ou sur les moyens de communication usuels entre ce bureau et l'étranger, le siège social peut être déclaré avoir été transféré de manière provisoire et jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales.

De telles décisions n'affecteront toutefois pas la nationalité de la société. Une telle déclaration de transfert du siège social est nécessaire et doit être portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société la plus apte à connaître d'une telle situation dans de telles circonstances.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du Conseil de gérance.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, de licences et de logiciels, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet la commercialisation d'outils d'expédition de colis et la concession de licences ou sous-licences de commercialisation d'outils d'expédition de colis et du système informatique correspondant en Europe.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation, la réalisation de bâtiments et de constructions, la gestion d'immeubles, la gérance, la commercialisation, la promotion, la transaction et l'administration d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à 30.000 Euros (trente mille Euros) représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros (cent Euros) chacune.

Chaque part donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la société.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la société représente l'intégralité des associés de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par un associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Si la société a un associé unique, ce membre unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui auront été prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 8. Si la société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 10. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée soit par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non associés.

Les gérants sont désignés, pour une période qui ne peut pas excéder six ans, et sont révocables à tout moment, par l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Si la société est administrée par un conseil de gérance, les règles suivantes sont d'application:

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, téléphone, télécopie ou e-mail.

Dans le cas où un seul gérant serait présent au conseil de gérance, ce gérant est autorisé à désigner un secrétaire qui ne doit pas être un gérant et qui pourra l'assister dans la tenue du conseil de gérance.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, téléphone, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance ou le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en relation avec les intérêts de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique.

En cas de conseil de gérance, ce dernier peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la société et la représentation de la société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 14. La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants en cas de conseil de gérance ou par la signature du gérant unique.

Art. 15. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la société.

En tant que mandataires de la société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV: Surveillance

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Année comptable - Distribution des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 18. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance ou le gérant unique prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans le respect des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales sur les «Sociétés à responsabilité limitée» et sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique.
2. ces comptes documentent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,

3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII: Dispositions générales

Art. 20. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Huitième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant unique,
Monsieur Gilles Chavanac, ingénieur conseil, né le 6 avril 1964 à Bort-Les-Orgues (Corrèze-France), demeurant à L-1272 Luxembourg 35, rue de Bourgogne.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale devant statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son ancienne adresse, L-2535 Luxembourg, 16 boulevard Emmanuel Servais au, 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ 1.800,- Euros (mille huit cents Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Beuriot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074648.3/220/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

GIE POUR LA REALISATION D'ACTIFS IMMOBILIERS DU GROUPE ARBED (en liquidation).

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg C 8.

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1) ARBED, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 6.990, numéro d'identité 18822200016,

ici représentée par Monsieur Paul Ehmann, Chef du Service Juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 04 août 2004,

2) IMMOBILIÈRE SCHLASSGOART (GROUPE ARBED), société en nom collectif avec siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 38.611, numéro d'identité 19912000179,

ici représentée par Monsieur Paul Ehmann, Chef du Service Juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 04 août 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont prié d'acter:

Qu'ils sont les seuls et uniques membres du groupement d'intérêt économique GIE pour la réalisation d'actifs immobiliers du groupe ARBED, avec siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro C 8, numéro d'identité 19958100038,

constitué suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 08 mars 1996;

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent dûment convoqués pour délibérer sur l'ordre du jour suivant, cet ordre du jour leur ayant été communiqué préalablement à la présente assemblée.

L'ordre du jour s'établit comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation du groupement;
2. Détermination du mode de liquidation du groupement;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs;
4. Fixation des pouvoirs du/des liquidateurs;
5. Décision sur la rémunération du/des liquidateurs;
6. Décharge provisoire aux gérants et au commissaire du groupement;

Après délibérations les membres du groupement prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation du groupement GIE pour la réalisation d'actifs immobiliers du groupe ARBED.

Le groupement n'existera plus en conséquence que pour les besoins de liquidation.

La dissolution met fin de plein droits aux mandats des gérants et du commissaire du groupement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remettre dans le cadre de la liquidation les immeubles existants à celui des membres qui les a apportés au groupement.

Un excédent d'actif ou de passif sera réparti entre les membres dans la proportion dans laquelle chacun a contribué aux apports lors de la constitution du groupement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ne désigner qu'un liquidateur et appelle à cette fonction Monsieur Pierre Peters, maître en sciences économiques, né à Esch-sur-Alzette le 12 juillet 1953, demeurant professionnellement à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur peut tenter et soutenir toutes actions pour le groupement, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations. Il peut aliéner les immeubles par adjudication publique, s'il juge la vente nécessaire pour payer les dettes du groupement.

Il peut, mais seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des membres, continuer, jusqu'à réalisation, l'activité du groupement, emprunter pour payer les dettes du groupement, hypothéquer les biens du groupement, les donner en gage et aliéner ses immeubles, même de gré à gré.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer le mandat de liquidateur.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux gérants et au commissaire du groupement sous réserve du rapport du liquidateur.

Intervention

Intervient aux présentes Monsieur Pierre Peters ci-avant nommé à la fonction de liquidateur du groupement GIE pour la réalisation d'actifs immobiliers du groupe ARBED.

Monsieur Pierre Peters déclare accepter la fonction de liquidateur lui conféré.

Septième résolution

L'assemblée générale des membres du groupement ensemble avec le liquidateur intervenu aux présentes, déclarent de commun accord partager dans le cadre de la présente liquidation, les immeubles du groupement et attribuer ces immeubles aux mêmes membres du groupement tel que ceux-ci les ont apportés au groupement lors de sa constitution en date du 28 décembre 1995:

a) Les immeubles suivants seront attribués en pleine propriété à la société anonyme ARBED, prénommée:

- Les immeubles inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse:

- 1) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 10, rue Heine, numéro cadastral 144/803, au lieu-dit «rue Heine», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 02,93 ares;
- 2) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 12, rue Heine, numéro cadastral 144/978, au lieu-dit «rue Heine», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 03,05 ares;
- 3) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 3, rue Schiller, numéro cadastral 146/812, au lieu-dit «rue Schiller», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 02,46 ares;
- 4) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 13, avenue de la Liberté, numéro cadastral 146/821, au lieu-dit «avenue de la Liberté», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 02,07 ares;
- 5) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 15, avenue de la Liberté,

numéro cadastral 146/822, au lieu-dit «avenue de la Liberté», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 02,00 ares;

6) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 3, rue Goethe, numéro cadastral 146/863, au lieu-dit «rue Goethe», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 03,52 ares;

7) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 5, rue Schiller, numéro cadastral 146/925, au lieu-dit «rue Schiller», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 02,73 ares;

8) Immeuble à bureaux, sis à Luxembourg, 7, rue Schiller, numéro cadastral 146/926, au lieu-dit «rue Schiller», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 01,35 ares;

- L'immeuble inscrit au cadastre de la Commune de Differdange, section B de Differdange:

Immeuble à bureaux, sis à Differdange, rue Emile Mark, numéro cadastral 1075/9196, au lieu-dit «rue Emile Mark», place (occupée), bâtiment non défini, d'une contenance de 372,72 ares.

Les immeubles attribués à la société ARBED sont évalués à dix-sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt-six euros zéro quatre cents (17.892.626,04 EUR).

b) L'immeuble suivant sera attribué en pleine propriété à la société en nom collectif IMMOBILIERE SCHLASSGOART (GROUPE ARBED), prénommée:

- L'immeuble inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord:

Maison sise à Esch-sur-Alzette, 70, rue de Luxembourg,

numéro cadastral 3152/16403, au lieu-dit «rue de Luxembourg», comme place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 43,85 ares.

L'immeuble attribué à la société en nom collectif IMMOBILIERE SCHLASSGOART (GROUPE ARBED) est évalué à six cent cinquante-cinq mille six cent soixante-sept euros quatre-vingt-dix-neuf cents (655.667,99 EUR).

Le liquidateur poursuivra les opérations de liquidation.

Frais

Les honoraires et frais du présent acte seront à charge du groupement en liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Ehmann, P. Peters, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2004, vol. 528, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 août 2004.

J. Gloden.

(074651.3/213/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.880.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00970, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(073907.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.880.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 août 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour VALAMOUN S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073940.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ABACAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.470.

—
EXTRAIT

Dissolution

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 août 2004, enregistré à Mersch, le 18 août 2004, volume 428, folio 52, case 3, que la société anonyme ABACAB S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 18 juillet 1992, dont le capital social est de huit cent vingt-cinq mille francs suisses (CHF 825.000,-) représenté par huit cent vingt-cinq (825) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ABACAB S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073905.3/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.109.

—
Avec effet au 30 juillet 2004, Monsieur Moyse Dargaa a donné sa démission au sein du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073920.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SALU SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3658 Kayl, 3, rue de la Montée.

—
Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Esch-sur Alzette le 18 décembre 2003.

Ordre du jour

1. Démission du gérant.
2. Nomination d'un nouveau gérant.
3. Changement adresse siège social.

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par Monsieur Betti Luciano, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Sassel Jeanne, et comme scrutateur Monsieur Larbière Claude tous présents et ce acceptant.

Résolutions

- 1) Par votes spéciaux, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pica Sandro comme gérant avec effet immédiat et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat à ce jour,
 2) Monsieur Betti Luciano est nommé gérant unique avec pouvoir de signature seule,
 3) L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de fixer le nouveau siège social au 3, rue de la Montée L-3658 Kayl.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073996.3/725/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

GK & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6A, rue Semecht.

R. C. Luxembourg B 77.441.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Godbrange le 3 mai 2004

Le 3 mai 2004 à 10.00 heures les actionnaires de la société à responsabilité limitée GK & PARTNERS, S.à r.l., se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société.

Les associés constatent:

- Que les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, sont présents.

- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

. Pouvoir de signature.

. Divers.

- Que la présente Assemblée Extraordinaire est, par conséquent, régulièrement constituée de façon à pouvoir délibérer et statuer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la résolution ci-après:

Première résolution

Le pouvoir de signature au nom de la société est arrêté comme suit:

- Monsieur Guy Kerger, ingénieur diplômé en informatique, résidant à L-6170 Godbrange, 6a, rue Semecht, peut exclusivement engager la société sous sa seule signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les associés.

G. Kerger, B. Santos Kerger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01212. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073999.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CHEMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.440.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHEMLUX, S.à r.l.

Signatures

(074056.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CHEMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.440.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHEMLUX, S.à r.l.

Signatures

(074057.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CAPITAL INCENTIVE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.468.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de dénoncer avec effet au 17 août 2004 le siège social de la société sous rubrique fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le 3 septembre 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / S. Krancenblum

Senior Manager Legal / Senior Partner

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074052.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

HARISHA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 26.869.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe que la société HARISHA HOLDING S.A. ayant été liquidée en date du 28 novembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 7 juin 2001 entre la société HARISHA HOLDING S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 6 septembre 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / F. Mesenburg

Senior Manager Legal / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074051.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SOPAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 août 2004

- La cooptation de Monsieur Roland Matthys, Administrateur de sociétés, 26, Chemin du Pré de la Croix, CH-1222 Vésenaz, en tant qu'Administrateur en remplacement de Maître Philippe H. M. Schnadt, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

SOPAVER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074027.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SEFI ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.692.

Avec effet au 30 juillet 2004, Monsieur Giampiero Aversa, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Moysse Dargaa, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073923.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

PASSAGE FITNESS FIRST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.
R. C. Luxembourg B 72.875.

Procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2003

Au vu des résultats de notre club à Sandweiler et Hollerich très positifs, il nous paraît opportun d'ouvrir un troisième centre de fitness au Grand-Duché du Luxembourg, situé Route de Brill, Lieu dit Herbert à Foetz.

Nous proposons de donner pouvoir à Monsieur Mihai Tasca pour arranger tout ce qui est nécessaire pour obtenir et arranger le numéro de registre de commerce pour cet endroit.

Sandweiler, le 30 septembre 2003.

WELNESS SYSTEMS NV / PASSAGE INVEST NV / M. Tasca

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Signature / Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01558. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074024.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.338.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 27 août 2004

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 27 août 2004 que:

- Le rapport du Conseil de gérance est approuvé.

- Décharge est donnée aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- Les mandats de gérant de Monsieur Jeff Stone, administrateur de sociétés, demeurant au 153, Laleham Road, Sheperton, Middlesex, TW17 0AH, England, de Monsieur John Byles, administrateur de sociétés, demeurant à Limpsfield Oxted, Surrey RH8 0AN, Royaume Uni, de Monsieur Philippe Lombart, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue des Flaches à B-6280 Gerpinnes et de Monsieur Patrick Dronier, demeurant rue Clémenceau à F-57133 Ars/Moselle ont été renouvelés. Ils se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074015.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 54.533.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature

Un mandataire

(073945.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.
